

*PLONGEON*

*Invitation*

*Qualification des Jeux du Québec*

*Hiver 2023*

*Rive-Sud et Richelieu-Yamaska*



*29 janvier 2023*

Bonjour à tous,

Le Club de plongeon Agami est heureux de vous inviter à la qualification des régions de la Rive-Sud et Richelieu-Yamaska pour les prochains Jeux du Québec hiver 2023. L'événement aura lieu le 29 janvier 2023 au complexe aquatique de Brossard.

Nous souhaitons la bienvenue aux athlètes qui vont avoir entre 12 et 17 ans lors des Jeux du Québec hiver 2023.

Vous trouverez ci-joint les informations relatives à cette compétition dont le succès ne dépend que de votre participation.

Bonne chance à tous les plongeurs,

Nicholas Lachance  
Entraîneur-Chef  
Club de plongeon Agami  
514-688-5253  
[nick.lachance@hotmail.com](mailto:nick.lachance@hotmail.com)



## INFORMATIONS GÉNÉRALES

<b>Date:</b>	29 janvier 2023
<b>Endroit :</b>	Complexe Aquatique de Brossard 3075, boulevard Rome Brossard, QC, J4Y 1R2
<b>Installations :</b>	2 tremplins de 1m 1 tremplin de 1.5m 2 tremplins de 3m 1 plate-forme de 3m 1 plate-forme de 5m
<b>Directeur de la compétition :</b>	Nicholas Lachance
<b>Directrice technique de la compétition :</b>	Dominic Blier
<b>Juge-arbitre de la compétition :</b>	Nathalie Gauthier
<b>Date limite d'inscription :</b>	Envoyer le formulaire d'inscription par courriel à <a href="mailto:nick.lachance@hotmail.com">nick.lachance@hotmail.com</a> et à <a href="mailto:plongeonagami@gmail.com">plongeonagami@gmail.com</a> au plus tard le <b>20 janvier 2023.</b>

### Date limite pour les listes de plongeurs

Les feuilles de plongeurs doivent être envoyées par courriel à [nick.lachance@hotmail.com](mailto:nick.lachance@hotmail.com) au plus tard le **mercredi 25 janvier 2023.**



<b>Admissibilité :</b>	Être membre en règle de Plongeon Québec avec affiliation minimale : Plongeurs : Récréatif Entraîneurs : Instructeur	
<b>Catégorie d'âge :</b>	Les catégories sont divisées selon le niveau Espoir et le niveau Provincial. Dans chacun des niveaux, il y a deux catégories d'âge; soient les 12-14 ans et les 15-17 ans.	
	L'âge des athlètes admissibles à la finale provinciale des Jeux du Québec est déterminé comme suit :	
	Avoir entre 12 ans au 15 février 2023 et 17 ans au 15 mars 2023.	
	12-14 ans : Né entre le 01/01/2009 et le 15/02/2011 15-17 ans : Né entre le 16/03/2006 et le 31/12/2008	
<b>Surclassement :</b>	Le surclassement d'une catégorie est autorisé en autant que les athlètes aient l'âge requis pour les Jeux du Québec (12 à 17 ans). Cependant, pour pouvoir compétitionner au Jeux du Québec dans cette catégorie, l'athlète doit avoir fait la finale régionale dans la catégorie dans laquelle il veut se surclasser.	
<b>Exclusion :</b>	Les athlètes qui se sont classés premiers (médaille d'or) au 1m et/ou 3m au championnat canadien junior de l'année précédente sont exclus. Athlètes Excellence, Élite, Relève ou athlètes s'étant qualifiés pour les championnats canadiens Junior ou Senior entre le 1 <sup>er</sup> septembre <b>2021</b> et le 31 décembre <b>2022</b> sont exclus de la catégorie Espoir.	
<b>Frais :</b>	Inscription :	20\$ par participant
	Épreuves:	20\$ par épreuve
<b>Paie ment :</b>	Par chèque à l'ordre du « Club de plongeon Agami » 7400, boul. Taschereau C.P. 92042 Brossard (QC) J4W 3K8	



<b>Résultats :</b>	Les résultats seront disponibles sur le site de Plongeon Québec.
<b>Récompenses :</b>	Médailles aux 3 premières positions Rubans aux 4 <sup>e</sup> , 5 <sup>e</sup> et 6 <sup>e</sup> positions
<b>Souliers :</b>	Seuls les entraîneurs et les officiels sont autorisés à porter des souliers propres au bord de la piscine.
<b>Casiers :</b>	Nul ne sera tenu responsable des objets perdus ou volés.
<b>Stationnement :</b>	Le stationnement du complexe aquatique sera disponible.



## HORAIRE

7 h 00 à 7 h 30	Échauffement à sec (hors de l'eau)
7 h 30 à 8 h 30	Pratique générale
8 h 30 à 8 h 45	Réunion des entraîneurs
8 h 45 à 9 h 00	Pratique réservée Épreuve 1

### Dimanche 29 janvier 2023

	1 mètre	3 mètres
1	Filles 12-14 ans	Garçon 12-14 ans
2	Filles 15-17 ans	Garçons 15-17 ans
3	Garçon 12-14 ans	Filles 12-14 ans
4	Garçons 15-17 ans	Filles 15-17 ans
Remise des médailles		

Il y aura une pratique réservée de 15-20 minutes avant chaque épreuve.

L'horaire peut changer selon le nombre de plongeur dans chaque épreuve.



## RÈGLEMENTS DE LA COMPÉTITION

Il y aura deux niveaux de compétition : Espoir et Provincial.

Les règlements sont :

Niveau	Catégories	Plongeurs de base (avec limite)	Plongeurs optionnels (sans limite)	Total de plongeurs
Espoir	12-14 ans	4	3	7
	15-17 ans	4	4	8
Provincial	12-14 ans	5	3	8
	15-17 ans	5	4	9

La limite de CD des plongeurs de base est :

	1m	3m
Espoir	7.2	7.6
Provincial	9.0	9.5

- Les plongeurs de base doivent être de familles différentes.
- Les plongeurs optionnels doivent être de familles différentes.
- Les plongeurs optionnels doivent être de numéros différents de ceux des plongeurs de base.
- Les chutes (101f et 201f) sont admises comme étant des plongeurs de familles et de numéros distincts.
- Dans le niveau Espoir, une chute par épreuve est permise.
- Les chutes ne sont pas acceptées dans le niveau Provincial.
- Les sauts ne sont pas acceptés pour les deux niveaux.
- Les coefficients de difficulté sont les suivants :

Plongeurs	Coefficients de difficulté
101 f	1.0
201 f	1.1

Les coefficients de difficulté des autres plongeurs sont ceux de la FINA.



**\*Le choix de la délégation va s'effectuer avec l'addition des pointages du 1m et du 3m dans toutes les catégories et niveaux.**

**QUALIFICATION À LA CATÉGORIE PROVINCIALE** : Pour déterminer les 2 athlètes éligibles à se qualifier dans la catégorie provinciale, un classement des athlètes sera effectué avec le total des points accumulés au 1M et au 3M. Les athlètes qui se classent les 2 premiers sur le total de point sur les 2 épreuves de leur catégorie d'âge pour leur sexe auront le choix de représenter leur région dans la catégorie provinciale. Si un ou les deux athlètes préfèrent être un représentant de la catégorie espoir, les athlètes suivants seront considérés selon leur classement final s'ils n'ont pas effectué de chute dans leur liste.

**ENTENTE ENTRE LES CLUBS** : Lorsque plus d'un club participe à la Finale régionale, les épreuves de la Finale régionale doivent comporter le même nombre de plongeurs que la Finale des Jeux du Québec, à moins d'une entente signée de la part de l'entraîneur responsable de chacun des clubs présents. L'entente devra être signée avant la première journée de compétition.

#### **COMPOSITION DE L'ÉQUIPE REPRÉSENTANT LA RÉGION**

Entraîneur – accompagnateur : 2 entraîneurs ou 1 entraîneur et 1 accompagnateur.

Athlètes : maximum 10 athlètes

Dans la catégorie 12-14 ans, les délégations seront constituées de 3 athlètes garçons et 3 athlètes filles. Pour chacun des sexes, le maximum d'athlètes de niveau Provincial est de 2. Il n'y a pas de minimum ni de maximum pour les athlètes de niveau Espoir.

Dans la catégorie 15-17 ans, les délégations seront constituées de 2 athlètes garçons et de 2 athlètes filles. Pour chacun des sexes, le maximum d'athlètes de niveau Provincial est de 2. Il n'y a pas de minimum ni de maximum pour les athlètes de niveau Espoir.

Dans l'impossibilité de remplir les délégations selon les critères ci-haut, il n'y a plus de limite de nombre de garçons ou de filles. Cependant, la limite de 2 athlètes, par sexe, de la catégorie Provinciale s'applique toujours.

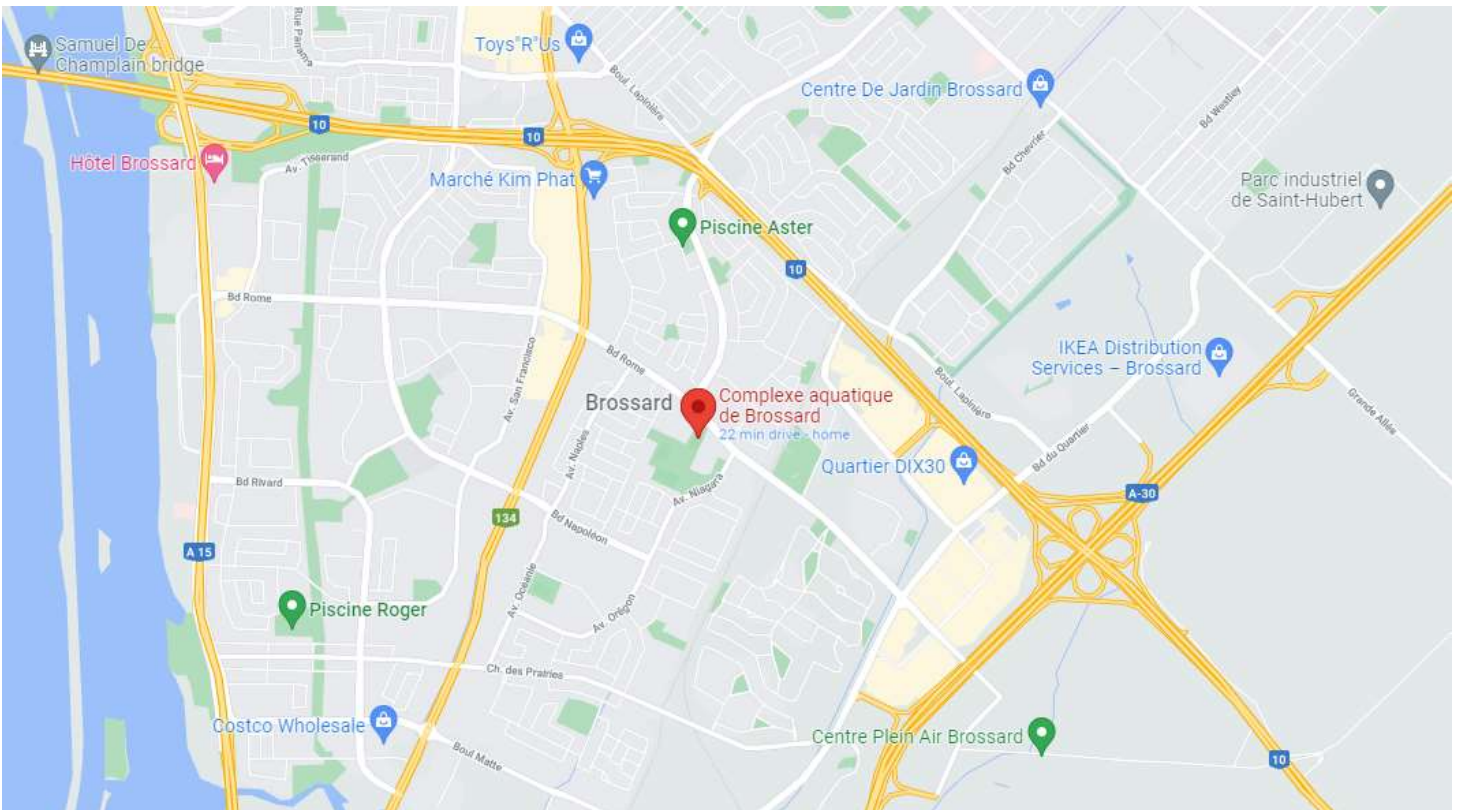
De plus, si une délégation ne peut remplir une catégorie d'âge, il est possible de permettre de remplir la délégation avec des jeunes d'une autre catégorie d'âge Espoir (tout en respectant les catégories d'âge ou le critère de surclassement).





## EMPLACEMENT

3075, boulevard Rome  
Brossard, QC  
J4Y 1R2



De la 10, direction sud (Pont Samuel de Champlain) – Sortie 8 (boul. Taschereau) ou Sortie 9 (boul. de Milan)

De la 30, direction Ouest – Sortie 67 (boul. de Rome)

De la 30, direction Est – Sortie 65 (boul. de Rome)

